

Réception à la Préfecture de la Vienne :

Affichage à la Maison de la Région :

PROJET

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL

Réunion du 12 Septembre 2011

COMMISSION "CROISSANCE VERTE ET MUTATION ÉCOLOGIQUE, SOCIALE ET SOLIDAIRE DE L'ÉCONOMIE "

DÉCISION RELATIVE AU PACTE AVEC LES PME

Cette décision a pour objet, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Économique, Écologique, Social et Solidaire (SRDEESS) 2011-2015, l'adoption des premières actions régionales du Pacte avec les PME. Conformément à la Stratégie Europe 2020, la Commission Européenne a adopté en juin 2008, le « Small Business Act » européen, texte qui a été entériné par le Conseil « compétitivité » du 1er décembre 2008 et sur lequel le Parlement européen a adopté une résolution le 12 mai 2011. Cette décision s'appuie sur 10 principes clés, dont découlent des actions concrètes.

La Commission Permanente du Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 4221-5 et R.1511-17,

VU la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la délibération 06CR065 du Conseil Régional du 18 décembre 2006 relative au règlement des aides régionales,

VU la délibération 10CR018 du Conseil Régional du 26 mars 2010 relative à la constitution de la Commission Permanente du Conseil Régional,

VU la délibération 10CR020 du Conseil Régional du 26 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Régional à sa Commission Permanente et à la Présidente,

VU la délibération 10CR061 du Conseil Régional du 13 décembre 2010 relative au budget de la Région pour 2011 et la délibération 11CR024 du 27 juin 2011 relative à la Décision Modificative n°1,

Vu la délibération 11CR013 du Conseil Régional du 27 juin 2011 relative à l'adoption du Schéma Régional de Développement Économique, Écologique, Social et Solidaire (SRDEESS) 2011-2015,

Après en avoir délibéré et voté,

CONSIDÉRANT la politique d'accompagnement et de soutien menée par la Région en faveur des PME et TPE, politique présentée dans le Schéma Régional de Développement Économique, Écologique, Social et Solidaire (SRDEESS) 2011-2015, adopté lors de la réunion du Conseil Régional du 27 juin 2011,

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la stratégie Europe 2020, la Commission Européenne a adopté en juin 2008, le « Small Business Act » pour l'Europe qui reflète la volonté de reconnaître le rôle essentiel joué par les PME dans l'économie européenne et que ce document a établi, pour la première fois, un cadre politique global pour l'Union européenne et les États membres,

CONSIDÉRANT que, pour ce qui le concerne, le Parlement européen a pris, le 12 mai 2011, une résolution sur le réexamen du Small Business Act mettant en évidence certains points à approfondir dans la mise en œuvre du texte, notamment en matière de qualification, d'éducation et de formation professionnelle et en matière d'efficacité des ressources,

CONSIDÉRANT qu'inspiré du « Small Business Act » mis en œuvre aux Etats-Unis en 1953, le texte européen poursuit l'objectif d'améliorer l'accès à l'entrepreneuriat, de mettre en place le principe « Penser aux PME d'abord » tant dans le processus législatif que dans le comportement des administrations, et de soutenir la croissance des PME en les aidant à surmonter les problèmes qui freinent leur développement,

CONSIDÉRANT que le « Small Business Act » européen s'applique à toutes les entreprises qui répondent à la définition des PME, c'est à dire des entreprises indépendantes qui emploient moins de 250 salariés et qui ne dépassent pas 50 M€ de chiffre d'affaires annuel ou 43 M€ de bilan, soit 99% de toutes les entreprises européennes,

CONSIDÉRANT qu'en région Poitou-Charentes, comme l'a précisé le SRDEESS 2011-2015, le tissu économique régional est fait, en quasi totalité, de petites entreprises et qu'au 1er janvier 2009, 92,8 % des entreprises et des établissements de Poitou-Charentes (hors activités d'intérim et de défense) employaient moins de dix salariés, 96,4 % moins de vingt tandis que seul 0,5 % en employait plus de cent,

CONSIDÉRANT que la démarche initiée par la Région tiendra compte du projet de simplification du droit au service de la croissance et de l'emploi engagé par l'Etat,

DÉCIDE de s'appuyer sur 10 principes clés, dont découlent des actions concrètes, approuvés sans réserve par le Conseil « compétitivité » du 1er décembre 2008 pour élaborer le Pacte avec les PME de Poitou-Charentes :

1. Créer un environnement dans lequel les entrepreneurs et les entreprises familiales peuvent prospérer et où l'esprit d'entreprise est récompensé
2. Faire en sorte que les entrepreneurs qui ont dû déposer leur bilan bénéficient rapidement d'une seconde chance
3. Définir les règles selon le principe « Penser d'abord aux PME »
4. Assurer la réactivité des administrations aux besoins des PME
5. Adapter les outils des pouvoirs publics aux besoins des PME : faciliter la participation des PME aux marchés publics et mieux exploiter les possibilités qui sont offertes aux PME en matière d'aides d'État
6. Faciliter l'accès des PME au financement et mettre en place un environnement juridique et

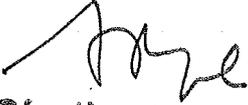
- commercial favorisant la ponctualité des paiements lors des transactions commerciales
7. Aider les PME à profiter davantage des potentialités du marché unique
 8. Promouvoir le renforcement des qualifications au sein des PME et l'innovation sous toutes ses formes
 9. Permettre aux PME de transformer les défis environnementaux en opportunités
 10. Encourager et aider les PME à tirer parti de la croissance des marchés,

APPROUVE le rapport préliminaire présenté en annexe relatif aux principes du Pacte avec les PME,

PRÉCISE qu'un rapport final sera approuvé lors de la réunion du Conseil Régional le 7 novembre 2011,

AUTORISE la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la préparation de ce rapport final,

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL,


Ségolène ROYAL

Annexe



PROGRAMME D' ACTIONS DU PACTE AVEC LES PME

Les spécificités de l'économie régionale renforcent la nécessité de soutenir la croissance des PME en Poitou-Charentes, en offrant un cadre institutionnel favorable pour renforcer la compétitivité des PME dans des filières d'excellence et soutenir leur diversification par l'accès aux marchés.

Conformément au Schéma régional de développement économique, écologique, social et solidaire (SRDEESS) 2011-2015 adopté par le Conseil Régional le 27 juin 2011, en particulier son axe prioritaire 2, le programme d'actions proposé pour mettre en œuvre un Pacte avec les PME s'articule sur les grands principes suivants :

- Promouvoir l'esprit d'entreprise et la connaissance du monde entrepreneurial,
- Accompagner la création et la reprise d'entreprises,
- Faciliter l'accès des PME aux aides publiques,
- Faciliter l'accès des PME aux marchés publics,
- Faciliter l'accès des PME aux financements,
- Encourager le développement des PME à l'exportation,
- Encourager l'accès des PME aux TIC,
- Encourager l'innovation dans les PME,
- Développer les qualifications dans les PME,
- Aider les PME à relever les défis écologiques et sociaux.

Les actions prévues au titre des priorités régionales de ce Pacte avec les PME sont détaillées dans les fiches ci-après.

<p style="text-align: center;">Fiche Mesure 1 Promouvoir l'esprit d'entreprise et la connaissance du monde entrepreneurial</p>
--

Constat et enjeux :

La région Poitou-Charentes a longtemps présenté un taux de création supérieur à la moyenne nationale vraisemblablement lié aux mesures incitatives telles que la bourse régionale désir d'entreprendre créée dès 2004.

L'enjeu aujourd'hui est de pérenniser les créations et favoriser leur développement

Actions déjà mises en œuvre par la Région Poitou-Charentes et résultats à ce jour:

- Réseau régional des 32 ateliers de la création qui constituent une porte d'entrée unique et un dispositif d'accompagnement pour les créateurs,
- Ateliers de la création des universités de Poitiers et de La Rochelle,
- Développement de la sensibilisation des jeunes entrepreneurs à Internet notamment pour rechercher les marchés,
- Développement des couveuses d'entreprises,
- projets d'établissement portant sur les entreprises et l'entrepreneuriat,
- Actions de sensibilisation auprès des lycéens par l'URSCOP pour promouvoir l'entrepreneuriat coopératif, notamment.

Actions nouvelles proposées :

- Plan de sensibilisation des jeunes (lycéens / étudiants) à la création d'entreprises,
- Développement de coopératives jeunesse afin de développer l'esprit d'entreprendre autrement chez les jeunes,
- Sensibilisation des salariés à la reprise d'entreprises sous forme coopérative,
- Sensibilisation des jeunes créateurs à l'intérêt de l'accompagnement, de la formation et de la mise en réseau notamment en développant le chèque formation dirigeant,
- Accompagnement au développement d'outils méthodologiques visant à rendre plus clair le parcours du créateur,
- Accompagnement spécifique et renforcé des créateurs d'entreprises, jeunes ou seniors situés dans les Quartiers,
- Développer la sensibilisation aux dispositifs d'aide à la création dans le cadre des plans en direction des jeunes et des seniors.

<p style="text-align: center;">Fiche Mesure 2 Accompagner la création et la reprise d'entreprises</p>

Constat et enjeux :

- Intérêt de soutenir la création d'entreprises pour développer l'emploi, la valeur ajoutée et les innovations.
- Nombreux départs en retraite d'artisans à l'horizon de 5 ans notamment en zone rurale.
- Fort enjeu de maintenir un tissu économique de proximité.
- Difficulté pour les jeunes à accéder au financement de créations ou de reprises d'entreprises.

Actions déjà mises en œuvre par la Région Poitou-Charentes et résultats à ce jour :

- Accompagnement des créateurs d'entreprises et des repreneurs grâce à la Bourse régionale désir d'entreprendre.
- Développement de l'accès au financement notamment sous forme de garantie d'emprunts et d'apport en fonds propres.
- Dispositif partenarial CORDEE TPE qui accompagne les projets de reprise, création et développement de petites entreprises dans les territoires qui le souhaitent.
- Développement de la sensibilisation au recrutement via des groupements d'employeurs pour accompagner la croissance des jeunes entreprises notamment en matière de ressources humaines.

Actions nouvelles proposées :

- Expérimentations dans 4 territoires pour développer les relations cédants-repreneurs du secteur de l'artisanat en lien avec la Chambre régionale de l'artisanat.
- Parrainage des jeunes entrepreneurs par des chefs d'entreprises d'expérience.

<p style="text-align: center;">Fiche Mesure 3 Faciliter l'accès des PME aux aides publiques</p>

Constat et enjeux :

- Difficulté pour les entreprises de connaître les types et les sources d'accompagnement possibles notamment par méconnaissance des acteurs et les contraintes qui pèsent sur le chef d'entreprise.
- Lourdeur des procédures.
- Délais de traitement et de paiement souvent considérés comme longs par les entrepreneurs.
- Raccourcir les délais d'instruction en dématérialisant les dossiers et en rationalisant les circuits d'instruction.

Actions déjà mises en œuvre par la Région Poitou-Charentes et résultats à ce jour :

- Guide des aides régionales en ligne sur le site de la Région et de l'Etat et mis à jour régulièrement par l'Agence régionale de formation tout au long de la vie. Les aides sont classées par type d'accompagnement et par cible (répartition par taille et secteur d'activité des entreprises).
- Intervention auprès des développeurs économiques des collectivités locales pour leur faire connaître les aides régionales afin qu'ils jouent un rôle de relais avec les entreprises qu'ils côtoient.
- Interventions directes auprès d'entreprises, de réseaux d'entreprises sectoriels ou territoriaux pour leur faire connaître les aides aux entreprises.
- Sensibilisation des entrepreneurs à l'importance d'adhérer à des réseaux d'entreprises pour faciliter les échanges, accéder à du conseil.
- Mise en relation des entreprises avec l'ensemble des acteurs nécessaires à l'avancée du projet notamment en matière de financement.

Actions nouvelles proposées :

- Mise en place d'un point d'accueil des entreprises au sein des services de la Région pour les orienter au mieux et assurer un suivi plus régulier.
- Développement de l'ingénierie et de l'accompagnement des entreprises pour que les aides soient les plus adaptées à leurs besoins.
- Simplification des dossiers d'aide aux entreprises avec notamment une approche sur la globalité de leurs projets (dossier unique de demande, pièces demandées une seule fois...)
- Simplification des procédures de service fait pour alléger la production de pièces dans le respect de la réglementation européenne.
- Développement des actions collectives pour les entreprises de mêmes filières confrontées à des problématiques communes (notamment en matière de formation et d'internationalisation).

<p style="text-align: center;">Fiche Mesure 4 Faciliter l'accès des PME aux marchés publics</p>

Constat et enjeux :

- Simplifier, dans le respect des contraintes fixées par la réglementation, les procédures et la complexité administrative afin de permettre aux PME dont les équipes sont restreintes de répondre aux marchés publics.
- Structurer les marchés de manière à permettre aux PME d'y répondre.

Actions déjà mises en œuvre par la Région Poitou-Charentes et résultats à ce jour :

- Allotissement généralisé des procédures de marchés publics, afin de permettre au plus grand nombre de se porter candidat, sans exclure les PME, notamment pour les marchés de travaux.
- Dématérialisation de la grande majorité des marchés publics, afin de permettre un accès facilité de la commande publique régionale aux PME (moindre coût de veille et de réponse).
- Réduction effective des délais de paiement : la décision prise fin 2008 lors de la Conférence Sociale Régionale pour l'Emploi s'est traduite par une baisse importante des délais de paiement, avec une diminution forte des intérêts moratoires, afin de ne pas peser sur la trésorerie des entreprises, en particulier des PME.

Actions nouvelles proposées :

- Mise en place d'une « grille de test PME » : mise au point d'une grille de questions pour vérifier que la structure de la consultation n'exclut pas les PME, test sur certaines consultations ou appels d'offres en cours par un tiers indépendant.
- L'avance versée aux PME titulaires de marchés publics de la Région (pour les marchés supérieurs à 50 000 € HT) est portée à 20 % .
- La périodicité de versement des acomptes pour les PME attributaires de marchés publics est réduite à 1 mois dans tous les cas, sans que celles-ci n'aient à en faire la demande explicite.
- Mise en place d'une plateforme régionale des marchés publics avec d'autres donneurs d'ordre publics volontaires, afin de limiter les coûts de veille et de réponse, en particulier pour les PME.
- La Région souhaite également favoriser la mise en commun avec les autres donneurs d'ordre public de certains documents nécessaires à la candidature aux marchés publics (ex : attestations fiscales et ou sociales, etc.)
- La Région souhaite enfin encourager le rapprochement des PME dans le cadre des réponses aux consultations, notamment via les groupements momentanés d'entreprises.

Fiche Mesure 5

Encourager le développement des PME à l'exportation

Constat et enjeux :

Poitou-Charentes est un territoire relativement peu exportateur, et ses ventes à l'étranger sont concentrées sur un nombre réduit de produits (vins et spiritueux, notamment le Cognac). La Région a décidé de soutenir, dans le cadre du SRDEESS 2001-2015, le développement de l'internationalisation de certaines PME et leurs exportations.

Actions déjà mises en œuvre par la Région Poitou-Charentes et résultats à ce jour :

- Accompagnement des actions des entreprises à l'exportation (salons à l'étranger notamment).
- Accompagnement des entreprises pour le recrutement de jeunes volontaires à l'international.
- Accompagnement pour le recrutement de cadres « export. »
- Accompagnement des entreprises des filières prioritaires des éco-industries, des industries agroalimentaires et des transports aux actions d'intelligence économique par Euradit Poitou-Charentes (veille d'appels d'offres internationaux, recherche de marchés à l'étrangers, recherche de fournisseurs, stratégies d'alliance potentielles pour conquérir des marchés à l'export ...).

Actions nouvelles proposées :

- Un nouveau partenariat avec l'Agence pour la Diffusion de l'Information Technologique (ADIT), aujourd'hui de droit privé, sera engagé pour accroître l'impact d'Euradit, instrument d'intelligence économique destiné à informer les PME de Poitou-Charentes sur la concurrence, les innovations et les nouveaux produits dans leurs domaines d'activité. L'objectif recherché sera d'accompagner ces entreprises dans l'identification et la conquête de marchés internationaux.
- En partenariat avec eux, la Région élaborera des plans d'internationalisation pour les filières ou les groupes d'entreprises ayant les capacités à les mettre en œuvre et à exporter.
- Dans le cadre d'un accompagnement ou d'un soutien financier à une entreprise, la Région proposera systématiquement à cette dernière d'étudier la possibilité de relocaliser certaines activités et productions. L'objectif recherché sera de responsabiliser les entreprises et de les ancrer en Poitou-Charentes en les incitant à substituer aux importations une production régionale.
- Dans le cadre de son soutien au dialogue social, la Région encouragera la participation des salariés aux démarches d'internationalisation, d'exportation et de relocalisation, par l'intermédiaire des délégués du personnel.

<p style="text-align: center;">Fiche Mesure 6 Encourager l'accès des PME à internet</p>

Constat et enjeux :

- Le développement des marchés par Internet est très rapide et encore trop peu d'entreprises régionales sont référencées sur Internet ou disposent d'un site.
- Toutes les zones d'activité ne sont pas connectées au très haut débit, ce qui nuit à leur compétitivité.
- La filière numérique est développée en région mais n'entretient que peu de liens avec les entreprises industrielles.

Actions déjà mises en œuvre par la Région Poitou-Charentes et résultats à ce jour :

- Sensibilisation des créateurs d'entreprises à Internet afin qu'ils intègrent cette dimension dans leur stratégie de développement : recherche de marchés, positionnement de leur entreprise dans leur environnement, niches potentielles à développer.
- Mise en œuvre d'un « chèque TIC » pour aider les entreprises à créer leur propre site.
- Accompagnement de formations des salariés sur Internet pour développer les marchés.
- Animation régionale des schémas de développement départementaux Internet pour un aménagement équilibré du territoire.
- Mobilisation du « chèque formation dirigeant » pour sensibiliser les chefs d'entreprises à l'importance de la prise en compte du Web dans leur stratégie.

Actions nouvelles proposées :

- Développer des actions en faveur des salariés via la formation.
- Sensibiliser à l'utilisation d'Internet en direction d'entreprises appartenant à des réseaux sectoriels ou territoriaux.
- Accompagner l'accroissement des compétences des salariés en matière d'outils numériques.
- Mobiliser les acteurs de la filière numérique pour travailler sur les stratégies de numérisation des entreprises et faciliter les transferts de compétences entre l'industrie et les services.
- Lancer un appel à candidature pour que les zones d'activité aient un meilleur service numérique dans le cadre de la Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCORAN).

<p style="text-align: center;">Fiche Mesure 7 Encourager l'innovation dans les PME-</p>

Constat et enjeux :

- Peu de pénétration de l'innovation, technologique et sociale dans les petites entreprises.
- Pourtant, de nombreux laboratoires universitaires de renom, des pôles de compétitivité et des CRITT sont présents en région qui devraient travailler davantage avec les entreprises.

Actions déjà mises en œuvre par la Région Poitou-Charentes et résultats à ce jour :

- Abondement du fonds régional d'innovation pour financer les projets innovants des entreprises.
- Mise en place du « chèque innovation » pour les entreprises de moins de 50 salariés.
- Création du Pôle des éco-industries et mise en relation des entreprises régionales avec le pôle notamment pour développer l'éco-conception.
- Mise en place de l'Agence régionale d'innovation : publication d'appels à projets pour faire émerger des projets innovants liés aux priorités régionales.
- Encouragement à la labellisation « entreprises innovantes » des entreprises régionales.
- Développements d'outils financiers innovants (fonds de co investissement, FIP, PCI, PCE, etc).
- Financement d'acteurs de terrain (CRITT, incubateur,...) dont les actions de repérage et d'accompagnement sont nécessaires pour les entreprises

Actions nouvelles proposées :

- Développer l'accès au financement via la création d'outils innovants.
- Développer la sensibilisation notamment par filières sur l'intérêt de déposer des marques et des brevets (en lien avec l'INPI).
- Développer l'accompagnement des TPE via le conseil.
- Poursuivre la dynamique d'appels à projets.
- Renforcer les liens entre les laboratoires, les CRITT et les entreprises, par exemple dans le cadre d'un Institut de la Chimie verte.
- Développer les liens entre les recherches financées par la Région et les entreprises régionales.

<p style="text-align: center;">Fiche Mesure 8 Développer les qualifications dans les PME</p>
--

Constat et enjeux :

- Poitou-Charentes est une Région qui fait de la formation et de la sécurisation des parcours professionnels des salariés un axe fondamental de sa politique de développement.
- Les demandes d'accompagnement de plans de formation par les entreprises sont peu nombreuses.
- Les Contrats d'Objectifs Territoriaux (COT) ont du mal à émerger dans certaines filières.

Actions déjà mises en œuvre par la Région Poitou-Charentes et résultats à ce jour :

- Réorientation des actions régionales de formation vers la qualification.
- Accompagnement des projets de formations des entreprises.
- Aides au recrutement des jeunes diplômés.
- Développement de la qualification et de la sécurisation des parcours professionnels.
- Pacte régional pour l'emploi des jeunes et plan pour les seniors.
- Développement de l'Apprentissage.
- Développement de la VAE avec présence de conseillers territoriaux et des actions de soutien sur tout le territoire régional.

Actions nouvelles proposées :

- Dans le cadre de la réforme des aides aux entreprises, prise en compte systématique des besoins en matière de formation en accompagnement des investissements, créations d'emplois, projets d'innovation ou d'internationalisation aidés par les collectivités publiques.
- Favoriser les actions collectives pour les entreprises d'un même territoire ou d'un même secteur d'activité pour mutualiser les moyens.

<p style="text-align: center;">Fiche Mesure 9 Aider les PME à relever les défis écologiques et sociaux</p>
--

Constat et enjeux :

- La croissance verte vecteur de compétitivité des entreprises.
- La politique économique régionale se fonde sur le développement du capital humain.
- L'excellence environnementale est au coeur de la politique.

Actions déjà mises en œuvre par la Région Poitou-Charentes et résultats à ce jour :

- Mise en place du Fonds régional d'excellence environnementale (FREE Poitou-Charentes).
- Développement des outils financiers adaptés pour la croissance verte (BEI, fonds de co-investissement, PCI...)
- Création du pôle des éco-industries.
- Lancement d'appels à projets visant à développer des produits et des process permettant de relever ces défis (éco-produits, éco-procédés, pénibilité du travail, RSE...).
- Mise en place de trophées de l'innovation technologiques et non technologiques.
- Salon de la Croissance verte et des Éco-industries pour valoriser les expériences et partager les pratiques.

Actions nouvelles proposées :

- Développer les relations entre entreprises et acteurs tels que le pôle des éco-industries et les partenaires financés par la Région.
- Poursuivre la dynamique d'animation des réseaux d'entreprises engagée en 2010 avec la signature de la convention de mutation sociale, écologique et solidaire.
- Développement des contrats de mutation écologique, sociale et solidaire : approche globale des projets pour
 - 1. accompagner les entreprises à se positionner favorablement sur le marché de la croissance verte
 - 2. contribuer à l'amélioration des performances globales des entreprises par la mobilisation des salariés et des entreprises, le développement des compétences et l'amélioration des conditions de travail
 - 3. contribuer à la réalisation des objectifs de réduction de toute forme de dégradation du milieu naturel notamment
 - 4. contribuer au développement équilibré du territoire en accompagnant l'économie de proximité, l'emploi local, notamment des jeunes et en favorisant les démarches d'écologie industrielle
 - 5. développer l'achat responsable, la transparence et la traçabilité
 - 6. contribuer à la prévention des difficultés économiques,
- Développer les actions de formations et de sensibilisation des dirigeants sur ce thème.
- Encourager les entreprises des filières à mobiliser les compétences de Euradit Poitou-Charentes.
- Mise en place des délégués territoriaux (dialogue social).